



FICHE TECHNIQUE

NEUTROL MICROS

NEUTRALISANT **BIOLOGIQUE** DES ÉMISSIONS MALODORANTES
USAGE PROFESSIONNEL

NEUTROL MICROS est une préparation liquide à base d'enzymes associés spécifiques et micro-organismes épurateurs sélectionnés, nutriments, destructeurs d'odeurs.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1082 G/L
Réaction chimique	: PROCHE DE LA NEUTRALITE
Ph pur	: 7,5 ENVIRON
Odeur	: SENTEUR VEGETALE – EXTRAIT DE PIN
Couleur	: VERT OLIVE
Tension superficielle	: 34 DYNE / CM

PROPRIETES PRINCIPALES

NEUTROL MICROS est non caustique, non corrosif pour toutes les surfaces usuelles susceptibles d'être au contact des produits, telles que matières plastiques ou métalliques, textiles, moquettes, bois, etc ...

NEUTROL MICROS est non moussant, à base de composés sélectionnées pour leur compatibilité avec l'environnement. Renferme des micro-organismes et des extraits enzymatiques sélectionnés, non dangereux dans les conditions d'emploi pour l'homme, la flore, les animaux, l'environnement, appartenant à la Classe I de l'E.F.B (European Federation of Biotechnologie) en conformité avec la Classe I directive 2000/54/CE (Micro-organismes bactériens non pathogènes).

NEUTROL MICROS neutralise, réduit les odeurs, combat efficacement et rapidement provenant de la décomposition des matières organiques, odeurs putrides, odeurs animales, composés soufrés, activités de déchetterie, cadavérines, provenant des processus de putréfaction des matières organiques corporelles.

NEUTROL MICROS laisse une odeur fraîche agréable active pendant plusieurs heures dans la journée.

NEUTROL MICROS entrave la multiplication de bactéries putréfiantes présentes les écoulements de liquides physiologiques ou alimentaires en décomposition.

NEUTROL MICROS contrôle les émissions malodorantes dans les collectivités, aéroports, gares, restaurants, cantines, stades, campings, gymnases, magasins animaliers, chenils, transporteurs, industries avec station épuration.

Utilisations :

- ▶ Endroits souillés de matières organiques ou imprégnées d'urines ou autres rejets ou déjections
- ▶ Quais ▶ Couloirs ▶ Escaliers et cages d'escaliers ▶ Angles de murs
- ▶ Parkings souterrains ▶ Tunnels et passages souterrains ▶ Abribus
- ▶ Murs et enduits agglomérés ▶ Sols et bétons poreux ▶ Carrelages poreux
- ▶ Caniveaux d'évacuation ▶ Siphons de sols

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- **Prêt à l'emploi**
- Effectuer une fine pulvérisation directement sur les surfaces souillées de matières organiques, sources d'émission malodorantes
- En cas de dépôts anciens ou particulièrement importants, activer la pénétration à l'aide d'un balai brosse.
- Laisser agir au contact de la surface, effectuer ensuite et si nécessaire un bref rinçage à l'eau claire.

RECOMMANDATIONS



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique. Préparation concentrée riche en nutriments, le stockage à une température inférieure à 10 °C peut provoquer la formation de cristaux, éviter le stockage à une température inférieure à 10 °C, stocker à une température ambiante entre 10 et 25 °C.

Stocker dans un emballage bien refermé à l'abri de l'humidité.

Conserver hors de la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.